

39. LA NAMIBIE

Contexte

Après la défaite de l'Allemagne à l'issue de la Première Guerre mondiale, la Société des Nations confia à l'Afrique du Sud le mandat d'administrer le Sud-Ouest africain, comme on appelait alors la Namibie. En 1966, l'Assemblée générale des Nations-Unies a abrogé ce mandat et déclaré que le territoire serait dès lors placé sous l'autorité de l'ONU. L'année suivante, elle a mis sur pied le Conseil de l'ONU pour le Sud-Ouest africain et l'a chargé d'administrer le territoire jusqu'à ce que celui-ci accède à l'indépendance.

En 1968, le Conseil de sécurité de l'ONU condamna le refus de l'Afrique du Sud de se conformer à la décision que l'Assemblée générale avait prise l'année précédente, année où, accédant à la demande de représentants du peuple namibien, l'ONU avait également proclamé que ledit territoire serait dorénavant désigné sous le nom de "Namibie". En 1971, la Cour internationale de Justice statua que l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud était illégale. Le jugement de la Cour interdisait également aux États membres d'entretenir des relations diplomatiques, consulaires ou commerciales qui auraient pu laisser croire qu'ils reconnaissaient la domination sud-africaine sur la Namibie. Trois ans plus tard, le Conseil des Nations-Unies pour la Namibie a adopté le Décret pour la protection des ressources naturelles de la Namibie, qui rendait sujette à des demandes de réparation de la part d'un futur gouvernement d'une Namibie indépendante toute personne ou entité exploitant sans l'autorisation du Conseil les ressources naturelles du territoire occupé.

L'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud est combattue par la SWAPO (South West Africa People's Organization) que l'Assemblée générale reconnaît depuis 1973 comme le représentant véritable du peuple namibien. Au même moment où la collectivité internationale s'affairait à établir le cadre au sein duquel la Namibie accéderait à l'indépendance, l'Afrique du Sud créait des bantoustans et d'autres structures encore pour renforcer sa domination sur le territoire. Pretoria organisa par ailleurs en 1975 la Conférence constitutionnelle de